

**Au 31 décembre 2018, la capacité d'accueil ou d'accompagnement d'adultes ou d'enfants handicapés dans des structures médico-sociales s'élève à 510 620 places. Cette offre a augmenté de 25 % depuis 2006, l'évolution étant davantage portée par le développement des services que par celui des établissements. Les hommes sont surreprésentés parmi les personnes accompagnées.**

Les personnes en situation de handicap peuvent être orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de leur département vers un établissement ou un service médico-social, selon la forme d'accueil ou d'accompagnement préconisée.

### **Plus de 500 000 places d'accueil ou d'accompagnement dans plus de 12 000 établissements et services**

Au 31 décembre 2018, 12 430 établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées proposent 510 620 places, dont 68 % sont destinées aux adultes et 32 % aux enfants (*tableau 1*) [encadré 1]. Si les établissements ont vocation à accueillir ou à héberger, les services accompagnent les personnes sur leurs lieux de vie (domicile, lieux scolaires, loisirs, etc.). L'offre de places est plus importante dans les premiers que dans les seconds. Ainsi, près de 80 % des places installées<sup>1</sup> le sont en établissement. C'est encore davantage le cas pour les adultes que pour les enfants : 84 % des places pour adultes sont en établissement, contre 66 % au sein des structures pour enfants. Entre 2006 et 2018, l'offre s'est toutefois davantage développée dans les services (+67,3 % dans les services pour enfants et +105,2 % dans ceux pour adultes) que dans les établissements (+2,1 % pour

les enfants et +20,2 % pour les adultes). Ainsi, l'accroissement de l'offre d'accompagnement des enfants est portée presque exclusivement par les services.

Les 311 650 adultes handicapés accueillis dans des établissements ou accompagnés par des services sont principalement en foyers<sup>2</sup> (154 120 personnes) ou en établissements et services d'aide par le travail (Esat) avec 125 650 personnes. Parmi les 167 310 enfants accompagnés par des structures médico-sociales, 72 050 le sont au sein d'instituts médico-éducatifs (IME) et 57 850 par des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad).

De 2006 à 2018, le personnel en équivalent temps plein (ETP) a augmenté de 27,2 % pour l'ensemble des structures, plus particulièrement pour les services pour enfants (+71,9 %) et pour adultes (+153,1 %). En 2018, le taux d'encadrement, c'est-à-dire le rapport entre le personnel en ETP et le nombre de places offertes, est inférieur à 30 ETP pour 100 places dans les services pour adultes et pour enfants et dans les Esat ; il est supérieur à 100 ETP pour 100 places dans les structures pour enfants polyhandicapés, les maisons d'accueil spécialisées (MAS), les foyers d'accueil médicalisés (FAM), établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie (EAM).

1. Les places installées sont celles en état d'accueillir des personnes (celles fermées temporairement pour cause de travaux sont incluses). Elles peuvent être moins nombreuses que les places autorisées, ces dernières n'étant pas nécessairement créées.

2. Foyers d'hébergement pour adultes handicapés, foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés, foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés et établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM), foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM), établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) et maisons d'accueil spécialisées (MAS).

**Tableau 1** Nombre de structures, de places, de personnes accompagnées et de personnel, au 31 décembre 2018

	Situation au 31 décembre 2018					Évolution entre 2006 et 2018 (en %)		
	Nombre de structures	Nombre de places (capacité installée)	Nombre de personnes accompagnées	Personnels (en ETP)	Taux d'encadrement (ETP pour 100 places)	Nombre de structures	Nombre de places	Personnels (en ETP)
<b>Ensemble des structures</b>	<b>12 430</b>	<b>510 620</b>	<b>478 960<sup>7</sup></b>	<b>257 600</b>	<b>52,1</b>	<b>31,0</b>	<b>25,0</b>	<b>27,2</b>
<b>Ensemble des structures pour enfants</b>	<b>4 170</b>	<b>164 700</b>	<b>167 310<sup>7</sup></b>	<b>94 020</b>	<b>57,1</b>	<b>23,4</b>	<b>17,7</b>	<b>12,6</b>
<b>Établissements pour enfants, dont :</b>	<b>2 370</b>	<b>108 900</b>	<b>110 860</b>	<b>78 080</b>	<b>71,7</b>	<b>14,1</b>	<b>2,1</b>	<b>5,1</b>
IME	1 300	70 730	72 050	46 040	65,1	6,0	1,2	6,5
Itep	460	15 980	15 960	12 650	79,2	28,0	6,8	7,0
Établissements pour enfants polyhandicapés	200	5 680	5 930	6 440	113,4	5,8	12,9	7,2
IEM	140	7 180	7 080	6 390	89,1	9,9	-2,4	-1,5
Établissements pour jeunes déficients sensoriels <sup>1</sup>	120	6 740	6 790	5 000	74,2	-11,9	-19,8	-19,7
Autres établissements <sup>2,3</sup>	150	2 600	3 050	1 560	60,1	270,7	157,5	203,6
<b>Services pour enfants<sup>4,5</sup></b>	<b>1 800</b>	<b>55 790</b>	<b>57 850</b>	<b>15 940</b>	<b>28,6</b>	<b>38,2</b>	<b>67,3</b>	<b>71,9</b>
<b>Ensemble des structures pour adultes</b>	<b>8 250</b>	<b>345 880</b>	<b>311 650<sup>7</sup></b>	<b>163 550</b>	<b>47,3</b>	<b>35,0</b>	<b>28,8</b>	<b>37,5</b>
<b>Établissements pour adultes, dont :</b>	<b>6 790</b>	<b>290 240</b>	<b>293 920</b>	<b>154 920</b>	<b>53,5</b>	<b>26,0</b>	<b>20,2</b>	<b>34,1</b>
Esat	1 500	119 830	125 650	25 580	21,3	3,7	11,0	8,8
Centres de formation et d'orientation professionnelle	160	11 230	8 880	3 690	32,8	33,3	7,0	-5,9
MAS	710	29 300	29 310	36 150	123,4	45,9	49,3	53,5
Foyers d'hébergement	1 290	38 400	36 150	17 950	46,7	7,1	-0,3	4,3
Foyers occupationnels et foyers de vie	1 820	53 710	55 790	36 490	67,9	29,3	25,1	26,1
Foyers d'accueil polyvalent et EANM <sup>3</sup>	100	3 650	3 530	1 650	45,1	1,0	-12,0	-45,4
FAM et EAM <sup>3</sup>	1 010	29 640	29 340	31 950	107,8	116,8	117,6	117,1
Autres établissements <sup>6</sup>	210	4 470	5 270	1 480	33,2	26,1	7,0	27,8
<b>Services pour adultes</b>	<b>1 460</b>	<b>55 640</b>	<b>64 190</b>	<b>8 630</b>	<b>15,5</b>	<b>103,5</b>	<b>105,2</b>	<b>153,1</b>
<b>Lieux de vie et d'accueil (LVA)<sup>3</sup></b>	<b>10</b>	<b>40</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>63,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

IME : institut médico-éducatif ; Itep : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique ; IEM : institut d'éducation motrice ; MAS : maison d'accueil spécialisée ; Esat : établissement et service d'aide par le travail ; EANM : établissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées ; FAM : foyer d'accueil médicalisé ; EAM : établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées.

- Instituts pour déficients visuels, établissements pour déficients auditifs, instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles.
- Autres établissements pour enfants : établissements d'accueil temporaire, jardin d'enfants, établissements expérimentaux et foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés.
- Les EAM, les EANM, les foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés et les lieux de vie et d'accueil sont de nouvelles catégories de structure en 2018.
- Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad).
- Depuis 2018, la mise en place du dispositif intégré Itep a pu avoir un effet sur les nombres de places en Sessad et en Itep comptabilisées ici.
- Autres établissements pour adultes : établissements expérimentaux pour adultes handicapés et établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés.
- Nombre total de personnes accompagnées calculé sans double compte. Une même personne peut en effet être accompagnée dans deux structures à la fois. De ce fait, la somme des personnes accompagnées par chaque type de structure n'est pas égale au total, calculé lui, sans double compte.

**Lecture** > Au 31 décembre 2018, 12 430 structures proposent 510 620 places.

**Champ** > France métropolitaine et DROM.

**Source** > DREES, enquête ES-Handicap 2018.

## **Encadré 1** Les structures dédiées à l'accueil ou à l'accompagnement des enfants et adultes handicapés

### **Les établissements pour enfants et adolescents handicapés**

- > Les instituts médico-éducatifs (IME) s'adressent aux enfants atteints de déficience à prédominance intellectuelle et proposent une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique équilibrée.
- > Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep) accueillent des enfants présentant des troubles du comportement qui perturbent leur socialisation et l'accès aux apprentissages, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle. Leur objectif est de favoriser le retour à un dispositif éducatif ordinaire ou adapté.
- > Les enfants polyhandicapés, présentant un handicap grave à expressions multiples associant déficiences motrices et déficiences mentales qui entraînent une restriction de leur autonomie, nécessitent une assistance constante pour les actes de la vie quotidienne. Ils sont accueillis et suivis par les établissements pour enfants polyhandicapés.
- > Les établissements pour jeunes déficients sensoriels accompagnent des enfants présentant une déficience auditive ou visuelle incompatible avec des conditions de vie et de scolarité dans un établissement d'enseignement ordinaire ou adapté. Cet établissement leur assure par conséquent des soins et une éducation spécialisée.
- > Il existe aussi des jardins d'enfants spécialisés, des établissements d'accueil temporaire, des foyers d'hébergement pour enfants et adolescents, ainsi que des établissements expérimentaux pour les enfants handicapés.
- > Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) interviennent au sein des différents lieux de vie de l'enfant (domicile, lieu d'accueil de la petite enfance, centre de loisirs). Ils apportent un soutien éducatif et thérapeutique individualisé.

### **Les établissements de travail protégé et de formation professionnelle**

- > Les établissements et services d'aide par le travail (Esat) offrent des activités productives et une prise en charge médico-sociale aux adultes handicapés dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de celle d'un travailleur valide.
- > Les centres de pré-orientation (CPO) et les unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) proposent une évaluation des capacités des travailleurs handicapés ainsi qu'un accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel.
- > Les centres de rééducation professionnelle (CRP) ont pour mission de faciliter la réinsertion sociale des travailleurs handicapés et de leur assurer une formation qualifiante.

### **Les établissements centrés sur l'hébergement des adultes handicapés**

- > Les maisons d'accueil spécialisées (MAS) accueillent des adultes handicapés nécessitant une surveillance médicale et des soins constants, notamment avec la poursuite de traitements et de rééducation d'entretien.
- > Les foyers d'accueil médicalisés (FAM) ont pour vocation d'accueillir des personnes lourdement handicapées voire polyhandicapées, qui ne peuvent exercer une activité professionnelle.
- > Les foyers d'hébergement ont pour principal but d'héberger des travailleurs handicapés en provenance d'Esat, d'entreprises adaptées ou encore du milieu ordinaire.
- > Les foyers occupationnels ou foyers de vie sont destinés à des personnes handicapées ne pouvant pas travailler, mais qui ont une certaine autonomie physique ou intellectuelle.
- > Les foyers d'accueil polyvalent ont été créés en 2005 pour répertorier les foyers d'hébergement qui proposent à la fois de l'internat, des activités occupationnelles et de la prise en charge médicalisée.
- > Les établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) sont censés remplacer les FAM, alors que les établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM) devraient remplacer les foyers de vie, les foyers d'hébergement et les foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés. ●●●



> Des établissements d'accueil temporaire ainsi que des établissements expérimentaux accueillent également des adultes handicapés.

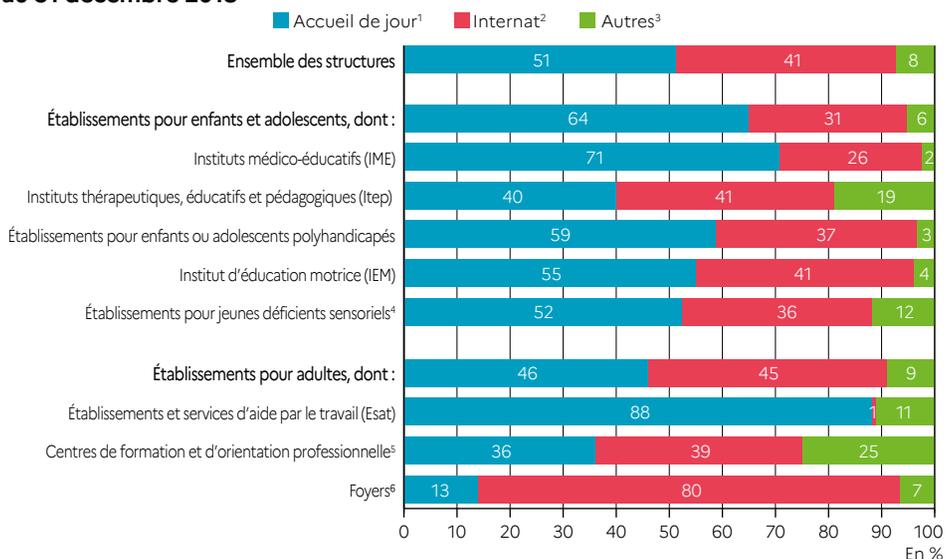
> Les services d'accompagnement comprennent les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) concourent au maintien à domicile des personnes handicapées et à la préservation de leur autonomie ainsi que de leurs activités sociales.

Dans les établissements pour enfants, l'accueil de jour sans hébergement est plus fréquent que dans les établissements pour adultes : 64 % des capacités d'accueil contre 46 % (graphique 1). Pour les adultes, le mode d'accueil des établissements est très lié à la fonction de l'établissement : 88 % des places en Esat sont proposées en accueil de jour sans hébergement contre 13 % des places en foyer.

### La population accueillie plutôt masculine et concentrée sur les âges intermédiaires de la vie

Les personnes accompagnées (en journée ou en hébergement) dans les structures pour adultes ou enfants handicapés se distinguent de l'ensemble de la population par une plus forte proportion d'hommes (67 % des enfants et 59 % des adultes)

**Graphique 1** Nombre de places selon le mode d'accueil et le type d'établissement, au 31 décembre 2018



1. Accueil de jour/externat (sans hébergement).

2. Internat (complet, de semaine, etc.).

3. Dont hébergement éclaté, accueil familial, accueil temporaire, prestation sur le lieu de vie, etc.

4. Instituts pour déficients visuels, établissements pour déficients auditifs, instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles.

5. Centres de pré-orientation pour adultes handicapés (CPO), centres de rééducation professionnelle (CRP), unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (JEROS).

6. Foyers occupationnels et foyers de vie, foyers d'hébergement, foyers d'accueil polyvalent, maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) et établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM).

**Lecture** > Fin 2018, 51 % des places sont proposées en accueil de jour sans hébergement.

**Champ** > Établissements pour personnes handicapées, France métropolitaine et DROM.

**Source** > DREES, enquête ES-Handicap 2018.

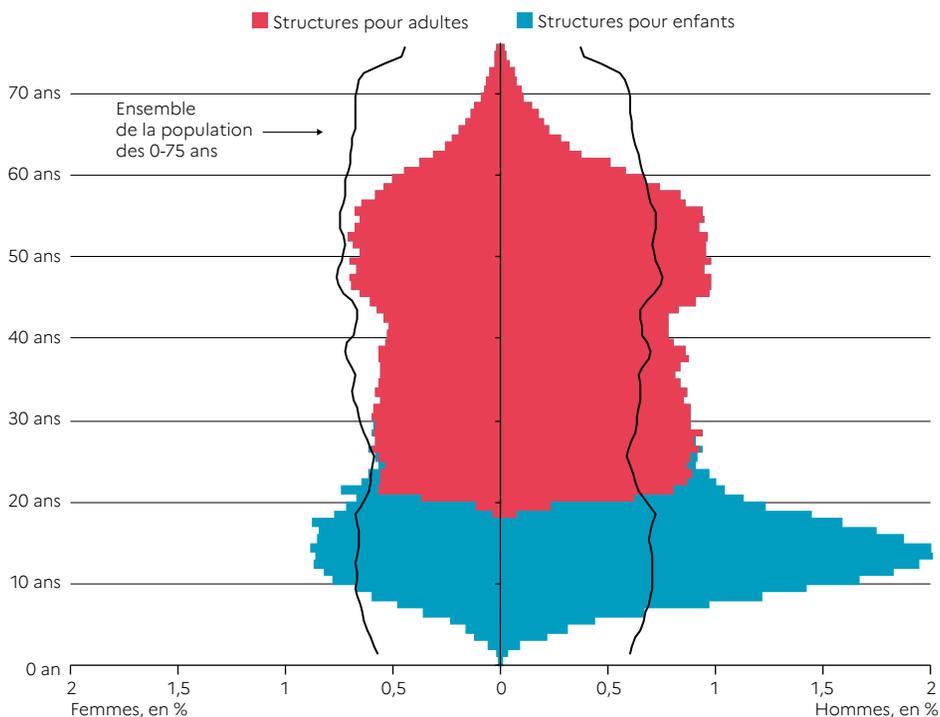
[graphique 2]. Cette surreprésentation masculine est particulièrement marquée entre 8 et 20 ans. La pyramide des âges des personnes accompagnées en structures médico-sociales est très concentrée sur les âges intermédiaires de la vie, tandis que les âges les plus bas et les plus élevés sont très peu représentés. Les jeunes enfants sont en effet pris en charge par leur famille ou par des modes d'accueil non spécifiques aux enfants handicapés. Très peu d'enfants de moins de 3 ans sont donc accompagnés en établissements médico-sociaux. Ils ne représentent que 0,2 % des personnes accueillies, contre 3,6 % de l'ensemble de la population âgée de 0 à 70 ans. 1,7 % des enfants accompagnés par ces structures ont moins de 6 ans alors qu'ils représentent 7,4 % de la population.

À l'autre extrême de la pyramide des âges, les plus de 60 ans sont, en proportion, moins nombreux dans les établissements médico-sociaux. Une partie d'entre eux sont accueillis dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées (voir fiche 18).

### Le lien entre déficience principale et type de structure plus fort pour les enfants que pour les adultes

Les établissements et services médico-sociaux sont, pour la plupart, organisés en fonction du type de handicap présenté par leurs bénéficiaires. Beaucoup de structures disposent ainsi d'un agrément pour accueillir une catégorie particulière de personnes, même si certaines peuvent avoir des agréments plus larges.

## Graphique 2 Pyramide des âges des personnes accompagnées en structures pour adultes ou enfants handicapés, au 31 décembre 2018



**Note** > Cette pyramide des âges est calculée « hors doubles comptes » (c'est-à-dire en ne comptant qu'une seule fois les enfants ou adultes handicapés accompagnés par plusieurs structures).

**Lecture** > Au 31 décembre 2018, les filles de 12 ans représentent 0,9 % des personnes accompagnées dans une structure pour adultes ou enfants handicapés.

**Champ** > France métropolitaine et DROM.

**Sources** > DREES, enquête ES-Handicap 2018; Insee, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (résultats arrêtés fin 2021).

**Tableau 2 Répartition des personnes accompagnées par déficience principale selon le type de structure, au 31 décembre 2018**

Déficience principale (en %)	Déficiences intellectuelles	Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	Déficiences sensorielles	Déficiences motrices	Polyhandicap	Autres	Total	Effectifs
Type de structure								
<b>Adultes</b>								
Ensemble des établissements pour adultes	62	21	2	6	4	5	100	293 920
Esat	68	23	2	3	<1	4	100	125 650
Centres de formation et d'orientation professionnelle	3	13	9	44	<1	30	100	8 880
MAS	43	14	1	11	26	6	100	29 310
Foyers d'hébergement	73	20	1	3	<1	3	100	36 150
Foyers occupationnels et foyers de vie	69	20	1	5	1	3	100	55 790
Foyers d'accueil polyvalent et EANM	78	11	<1	2	1	8	100	3 530
FAM et EAM	47	27	2	13	5	5	100	29 340
Autres établissements <sup>1</sup>	47	35	1	9	1	7	100	5 270
SAVS/Samsah	37	32	9	13	<1	9	100	64 190
<b>Enfants</b>								
Ensemble des établissements pour enfants et adolescents	52	27	5	6	5	4	100	110 860
IME	76	18	<1	1	2	3	100	72 050
Itep	3	94	<1	<1	<1	2	100	15 960
Établissements pour enfants polyhandicapés	21	4	1	6	64	4	100	5 930
IEM	7	4	1	71	9	8	100	7 080
Établissements pour jeunes déficients sensoriels <sup>2</sup>	1	2	77	2	<1	17	100	6 790
Autres établissements <sup>3</sup>	38	44	1	3	3	9	100	3 050
Sessad	31	31	15	11	1	11	100	58 280

Esat : établissement et service d'aide par le travail ; MAS : maison d'accueil spécialisée ; EANM : établissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées ; FAM : foyer d'accueil médicalisé ; EAM : établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées ; SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale ; Samsah : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés ; IME : institut médico-éducatif ; Itep : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique ; IEM : institut d'éducation motrice ; Sessad : services d'éducation spéciale et de soins à domicile.

1. Autres établissements pour adultes : établissements expérimentaux pour adultes handicapés et établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés.

2. Instituts pour déficients visuels, établissements pour déficients auditifs, instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles.

3. Autres établissements pour enfants : établissements d'accueil temporaire, jardin d'enfants, établissements expérimentaux et foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés.

**Note** > Le nombre de personnes accompagnées comporte des doubles comptes puisqu'une même personne peut être accompagnée dans deux structures à la fois.

**Lecture** > Au 31 décembre 2018, 68 % des adultes handicapés accompagnés en Esat ont pour déficience principale une déficience intellectuelle.

**Champ** > Personnes accompagnées dans une structure pour enfants ou adultes handicapés, France métropolitaine et DROM.

**Source** > DREES, enquête ES-Handicap 2018.

Aussi, le lien entre déficience principale et type d'établissement est fort, et ce, davantage pour les enfants que pour les adultes (tableau 2).

La majorité des personnes accompagnées au sein des Esat, des foyers occupationnels, des foyers d'hébergement, des foyers d'accueil polyvalent ou des EANM ont une déficience intellectuelle ou des troubles du psychisme. D'autres établissements accueillent majoritairement des personnes présentant une déficience principale motrice, comme les centres de formation et d'orientation professionnelle comprenant les centres de rééducation professionnelle (CRP) et les unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (JEROS).

### Les personnes accompagnées par des services

Au sein des services destinés aux adultes (SAVS et Samsah) accompagnant principalement des personnes en âge de travailler, la classe d'âge la plus représentée est celle de 45 à 54 ans (tableau 3). Après 55 ans, leur nombre diminue. Les services pour adultes handicapés

accompagnent massivement des personnes qui travaillent en milieu protégé (32 % en Esat) ou qui n'ont pas d'activité professionnelle ni d'accueil en journée (47 %).

La plupart des enfants accompagnés par les Sessad ont entre 8 et 14 ans inclus (tableau 4). Après 14 ans, moins d'enfants sont accompagnés par ce type de structure. Conformément aux objectifs d'accompagnement et de scolarisation des enfants en milieu ordinaire des Sessad, la part des enfants non scolarisés y est relativement faible, notamment entre 4 et 16 ans. Le type de scolarisation évolue avec l'âge : la scolarisation en unité localisée pour l'intégration scolaire du premier degré (ULIS-école) augmente rapidement à partir de 6 ans et devient le type de scolarisation majoritaire à 10 ans. Après 11 ans, ce type de scolarisation s'efface au profit d'une scolarisation en unité localisée pour l'intégration scolaire du deuxième degré (ULIS-collège/lycée) ou en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ce qui correspond au passage du primaire au collège. Cependant, la scolarisation dans un établissement scolaire à temps complet (hors ULIS) est elle aussi significative, dès 4 ans. ■

**Tableau 3** Répartition des adultes accompagnés par un SAVS ou un Samsah par âge selon l'activité ou l'accueil en journée, au 31 décembre 2018

	Répartition (en %)									Total	Effectifs
	Travail en Esat à temps plein ou partiel	Travail dans une entreprise adaptée	Travail en milieu ordinaire	En formation ou en stage	Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	Accueil en foyer occupationnel, foyer de vie ou accueil de jour	Accueil en MAS ou en FAM	Autre activité ou accueil en journée	Sans activité professionnelle ou accueil médico-social en journée		
18-24 ans	22	1	7	10	7	2	<1	11	40	100	5 530
25-34 ans	39	2	7	3	4	2	<1	7	36	100	12 640
35-44 ans	40	2	6	1	3	2	<1	7	38	100	13 140
45-54 ans	36	2	5	1	2	2	<1	7	45	100	16 920
55-70 ans	19	1	3	<1	1	3	<1	8	66	100	15 090
<b>Ensemble</b>	<b>32</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>&lt;1</b>	<b>7</b>	<b>47</b>	<b>100</b>	<b>64 190</b>

Esat : établissement et service d'aide par le travail ; MAS : maison d'accueil spécialisée ; FAM : foyer d'accueil médicalisé ; SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale ; Samsah : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

**Lecture** > 5 530 adultes de moins de 25 ans sont accompagnés par un SAVS ou un Samsah au 31 décembre 2018, dont 22 % travaillent en Esat à temps plein ou partiel.

**Champ** > Adultes accompagnés par un SAVS ou un Samsah, France métropolitaine et DROM.

**Source** > DREES, enquête ES-Handicap 2018.

**Tableau 4 Répartition des enfants accompagnés par un Sessad par âge selon le type de scolarisation, au 31 décembre 2018**

	Répartition (en %)									Effectifs	
	Non scolarisé	Enseignement ordinaire à temps complet <sup>1</sup>	Enseignement ordinaire à temps partiel <sup>1</sup>	Scolarité partagée entre établissements médico-social et scolaire	ULIS-école, ex-Clis	ULIS-collège, ULIS-lycée	Segpa	EREA	Autre <sup>2</sup>		Total
Moins de 3 ans	92	3	2	1	-	-	-	-	2	100	790
3	25	28	21	8	4	-	-	-	14	100	1 000
4	11	39	23	10	3	-	-	-	15	100	1 460
5	6	51	18	10	3	-	-	-	12	100	2 040
6	3	59	11	8	13	<1	-	1	5	100	2 870
7	3	49	6	4	33	<1	-	1	4	100	3 560
8	2	44	4	3	43	1	-	<1	3	100	4 300
9	1	40	3	3	49	1	-	<1	2	100	4 580
10	1	39	3	2	50	1	<1	1	2	100	5 430
11	1	38	2	2	42	9	2	1	2	100	5 570
12	2	34	3	2	7	37	12	1	2	100	5 170
13	2	29	2	2	2	43	15	1	3	100	4 720
14	2	29	2	2	1	45	14	2	3	100	4 410
15	2	29	2	2	1	41	14	3	5	100	3 640
16	8	41	1	1	1	28	2	6	12	100	2 840
17	10	44	2	1	1	23	1	6	13	100	2 280
18	24	34	1	1	<1	19	<1	4	16	100	1 730
19-20 ans	38	29	1	<1	<1	9	1	3	20	100	1 500
Ensemble	6	38	4	3	20	17	5	2	6	100	57 890
dont : ensemble des 6-15 ans <sup>2</sup> inclus	2	38	3	3	25	18	6	1	3	100	44 250

ULIS : unité localisée pour l'intégration scolaire ; Clis : classe pour l'inclusion scolaire ; Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté ; EREA : établissement régional d'enseignement adapté.

1. Hors ULIS, Segpa et EREA.

2. La catégorie « Autre » contient notamment les unités d'enseignement externalisées dans un établissement scolaire, les unités d'enseignement dans un établissement médico-social ou unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA).

3. L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus depuis la loi pour une École de la confiance de juillet 2019. Précédemment, l'instruction était obligatoire de 6 à 16 ans révolus.

**Lecture** > 790 enfants de moins de 3 ans sont accompagnés par un Sessad au 31 décembre 2018, dont 92 % ne sont pas scolarisés.

**Champ** > Enfants accompagnés par un Sessad, France métropolitaine et DOM.

**Source** > DREES, enquête ES-Handicap 2018.

#### Pour en savoir plus

- > Les résultats détaillés de l'enquête sont disponibles sur l'Open Data de la DREES.
- > **Bellamy, V.** (2022, mai). 25 000 jeunes accompagnés par les structures pour enfants et adolescents handicapés sont bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance. DREES, *Études et Résultats*, 1230.
- > **Bergeron, T.** (2022, mai). Près de 170 000 enfants et adolescents accompagnés dans des structures dédiées fin 2018. DREES, *Études et Résultats*, 1231.
- > **Bergeron, T., Dauphin L.** (2020, novembre). L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux fin 2018. DREES, *Études et Résultats*, 1170.
- > **Bergeron, T., Eidelman, J.-S.** (2018, juillet). Les personnes accueillies dans les établissements et services médico-sociaux pour enfants ou adultes handicapés en 2014 - Résultats de l'enquête ES-Handicap 2014. Paris, France : DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 28.
- > **Bessière, M.** (2019, juin). Les jeunes adultes relevant de l'amendement Creton, *Les Dossiers de la DREES*, 36.
- > **Falinower, I.** (2016, septembre). L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux entre 2010 et 2014. DREES, *Études et Résultats*, 975.
- > **Reynaud, F.** (2019, septembre). Les personnes handicapées vieillissantes : évolutions récentes. Article libre propos, *Gérontologie et société*, 41.